



Le procès-verbal ci-dessous reflète les décisions prises par le conseil lors de la séance ordinaire du 3 août 2026. Toutefois, selon l'article 201 du Code municipal, il doit être approuvé par le conseil à la séance suivante.

Le 3 août 2026

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Yamachiche est tenue à 19 h 30, ce lundi 3 août 2026, à l'hôtel de ville, 366, rue Sainte-Anne, conformément à la réglementation du conseil municipal et aux dispositions du Code municipal du Québec.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs : *Steeve Boulanger, maire* *Dominic Germain, conseiller*
Mathieu Lévesque, conseiller *Dany Trahan, conseiller*
Éric Ferron, conseiller

Madame : *Ginette Roy, directrice générale et greffière-trésorière par intérim*

Absents : *Frédéric Debrix, conseiller*
Ève Boudrias-Chapleau, conseillère

La séance du conseil municipal s'est tenue en présence de neuf (9) personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance à 19 h 30

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026
3. **Correspondance du mois**
4. **Suivis des questions des contribuables des séances précédentes**
5. **Administration**
 - 5.1 Comptes à payer
 - 5.2 Renouvellement de contrat de location d'une partie du terrain municipal lot 5 587 602
6. **Travaux publics**
 - 6.1 Régie d'aqueduc de Grand Pré – Consommation
 - 6.2 Appel d'offres – Collecte et transport des ordures ménagères
 - 6.3 Addenda – Contrat entretien d'hiver
7. **Urbanisme**
8. **Loisirs**



- 8.1 Demande de stagiaire en loisirs
- 8.2 Acceptation d'un don d'équipement technologique – Projet « Camps connectés »

- 9. **Incendie et sécurité publique**
- 10. **Tour de table des membres du conseil municipal**
- 11. **Période de questions**
- 12. **Levée de la séance**



MOT DE BIENVENUE

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, demande s'il y a des ajouts à l'ordre du jour.

167-2026 Il est proposé par Mathieu Lévesque, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2. Adoption des procès-verbaux

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal ci-dessous a été remise à chaque membre du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance de manière à en dispenser la lecture;

168-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2026 soit adopté.

Adoptée

3. Correspondance du mois

4. Suivis des questions des contribuables des séances précédentes

Une période de suivi des questions des contribuables est tenue à l'intention des personnes présentes.

5. Administration

5.1 Comptes à payer

169-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que la liste des déboursés soit adoptée telle que préparée et présentée.

▪ Salaires pour la période du 28 juin au 1 ^{er} août 2026 :	150 736,17 \$
▪ Déboursés déjà payés :	
○ Paiements AccèsD de 6620 à 6656 :	71 341,60 \$
▪ Déboursés à payer :	
○ Chèques de 016815 à 016879 :	474 344,66 \$
➤ SOMME TOTALE DU MOIS :	696 422,43 \$



La lecture des chèques de 5 000 \$ et plus est faite par Dominic Germain, conseiller.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à payer lesdits déboursés et certifie la disponibilité des crédits nécessaires à leur paiement.

Adoptée

5.2 Renouvellement de contrat de location d'une partie du terrain municipal lot 5 587 602

ATTENDU QUE la Municipalité d'Yamachiche est propriétaire du lot 5 587 602, situé dans le parc industriel, d'une superficie maximale de 15 000 pi²;

ATTENDU QUE la compagnie Excavation Michel Plante Inc. loue actuellement une portion de ce terrain aux fins d'entreposage de véhicules et d'équipements de chantier;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite renouveler cette location pour une période de cinq (5) mois, selon les modalités prévues au nouveau contrat de location;

EN CONSÉQUENCE,

170-2026 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :

De renouveler la location d'une portion du lot 5 587 602 à Excavation Michel Plante Inc., pour la période du 1^{er} décembre 2026 au 30 avril 2027, au montant de 250 \$, taxes en sus, par mois, aux fins d'entreposage de véhicules et d'équipements de chantier, conformément aux modalités du nouveau contrat de location;

QUE la Municipalité conserve son droit d'accès, de contrôle et d'inspection du terrain, ainsi que tous ses droits liés à l'application de la réglementation municipale;

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le nouveau contrat de location ainsi que tout document requis pour donner effet à la présente résolution;

Adoptée

6. Travaux publics

6.1 Régie d'aqueduc de Grand Pré – Consommation

— 5 juillet 2026	489 870
— 12 juillet 2026	518 026



6.2. Appel d'offres – Collecte et transport des ordures ménagères

CONSIDÉRANT que le contrat actuel pour la collecte et le transport des ordures ménagères arrive à échéance et qu'il y a lieu de procéder à un nouvel appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE,

171-2026 Il est proposé par Mathieu Lévesque, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :

QUE soit autorisé le lancement d'un appel d'offres par voie électronique sur le site Internet du SEAO pour la collecte et le transport des ordures ménagères.

QUE la Municipalité d'Yamachiche ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions, ni à encourir aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires;

Adoptée

6.3. Addenda – Contrat entretien d'hiver

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Yamachiche a octroyé à Les Bétons Bellemare Inc. le contrat relatif à l'entretien hivernal des chemins municipaux pour une période de trois (3) ans, lequel comprend notamment l'option 4 concernant le déneigement des *Terres de travers*, soit une longueur additionnelle de 3500 mètres de chemin d'accès à des cabanes à sucre à la fin de la section pavée du chemin de la Petite-Rivière Sud et une longueur supplémentaire sur le chemin de la Concession de 1730 mètres;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite modifier les modalités applicables à l'option 4 afin que les travaux de déneigement des *Terres de travers* ne soient exécutés qu'à la suite d'une demande expresse de la Municipalité et que seuls les travaux ainsi demandés et réalisés soient facturés à la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser la signature d'un addenda afin de consigner cette modification au contrat et d'en préciser les conditions d'application;

EN CONSÉQUENCE,

172-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :

QUE la Municipalité d'Yamachiche autorise la conclusion d'un addenda au contrat d'entretien hivernal intervenu avec Les Bétons Bellemare Inc., afin de modifier les modalités d'application de l'option 4 – Déneigement des *Terres de travers*, pour les saisons 2026-2027 et 2027-2028, par la modification de la disposition suivante :

« Le déneigement d'une longueur additionnelle de 3500 mètres de chemin d'accès à des cabanes à sucre à la fin de la section pavée du chemin de la Petite-Rivière Sud et d'une longueur supplémentaire de 1730 mètres sur le chemin de la Concession sera effectué uniquement à la suite d'une demande expresse de la Municipalité d'Yamachiche. Cette option ne pourra être facturée que lorsque la Municipalité aura préalablement demandé à l'entrepreneur d'exécuter lesdits travaux et que lesdits travaux auront été exécutés. »



QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Yamachiche, ledit addenda ainsi que tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE toutes les autres clauses, conditions et obligations prévues au contrat d'entretien hivernal demeurent inchangées et continuent de produire leurs pleins effets.

Adoptée

7. Urbanisme

8. Loisirs

8.1 Demande de stagiaire en loisirs

CONSIDÉRANT que le programme Loisirs, culture et tourisme de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) permet l'accueil d'un ou d'une stagiaire pour la période de janvier à août 2027;

CONSIDÉRANT que cette démarche contribue à assurer la continuité des services offerts à la population, sans créer d'obligation d'embauche permanente pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

173-2026 Il est proposé par Mathieu Lévesque, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :

D'autoriser le dépôt d'une demande auprès du programme Loisirs, culture et tourisme de l'UQTR afin d'accueillir un ou une stagiaire en loisir pour la période de janvier à août 2027;

QUE la coordonnatrice aux loisirs soit autorisée à entreprendre et à effectuer toutes les démarches nécessaires relativement à cette demande.

Adoptée

8.2 Acceptation d'un don d'équipement technologique – Projet « Camps connectés »

ATTENDU QUE Maski en forme, dans le cadre du projet « Camps connectés – Le numérique au service des jeunes de la MRC », procède au don d'une table interactive aux municipalités participantes;

ATTENDU QUE ce projet vise à enrichir l'offre d'activités éducatives, culturelles, sportives et communautaires offertes aux jeunes et aux citoyens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Yamachiche souhaite accepter ce don et adhérer aux engagements prévus au protocole d'entente;



174-2026 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Mathieu Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal :

D'accepter le don d'une table interactive ainsi que les accessoires et équipements connexes remis par Maski en forme dans le cadre du projet « Camps connectés »;

D'accepter les conditions et engagements prévus au protocole d'entente intitulé « Don d'équipements technologiques – Projet Camps connectés »;

QUE la coordonnatrice aux loisirs soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Yamachiche, le protocole d'entente ainsi que tout document nécessaire à la présente résolution.

Adoptée

9. Incendie et sécurité publique

10. Tour de table des membres du conseil municipal

11. Période de questions

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

Levée de la séance

Monsieur le maire, Steve Boulanger, constate que l'ordre du jour est épuisé; la séance est levée à 20 h 30.

Steve Boulanger, maire

Ginette Roy, directrice générale et greffière-trésorière
par intérim